

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 janvier 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 janvier 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 45

Nombre de conseillers absents à la séance : 10

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Bernadette GINEZ (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Michel FAUBLADIER), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Bernard BERTHELIER)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Charly DELAMAIDE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2026\_003 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR- GARONNE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT) DU BASSIN D'AURILLAC CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES BAS NIVEAU D'IMPACT EN PROTÉINES VÉGÉTALES**

**Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU**

Considérant que, dans le cadre de sa compétence économique et dans une démarche de développement durable, le Conseil Communautaire d'Aurillac Agglomération a voté, le 30 juin 2025, le plan d'actions du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) dénommé « Projet Alimentaire de Territoire du Bassin d'Aurillac » ;

Considérant que ce plan d'actions prévoit la mise en œuvre du projet « 10. Accompagner le développement de filières territorialisées durables » ;

Considérant que ce projet se décompose en plusieurs volets, dont celui correspondant au développement des filières bas intrants en protéines végétales ;

Considérant que, pour conduire ce volet, Aurillac Agglomération mobilisera des dépenses de salaire de la chargée de mission PAT ainsi que des prestations telles que décrites dans le dossier annexé pour un montant de 52 532 euros TTC, sur une durée de quatre ans ;

Considérant que les dépenses afférentes à ce volet sont éligibles à la fiche thématique « Agriculture et accompagnement des filières agricoles - Accompagner des filières bas niveau d'impact de l'amont à l'aval » inscrite au programme 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans la catégorie « Opérations visant la structuration d'un projet de filières à Bas Niveau d'Intrants (BNI) (animations, études, etc) » ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération envisage à ce titre de déposer, au fur et à mesure de l'avancée de la démarche, des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % de subvention ;

Considérant qu'une première demande de subvention prévoit de solliciter des fonds de l'Agence de l'Eau pour le financement des dépenses qui seront engagées en année 1 pour un montant prévisionnel de 23 914,90 euros, tel que décrit en annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'ensemble des éléments présentés ;
- de solliciter les financements du programme 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour le financement des dépenses afférentes au démarrage du projet, ainsi que pour les étapes suivantes ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et engager toutes démarches sur l'ensemble de la durée de mise en œuvre du projet à cette fin.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.